

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 242-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1160

Déposée le: 17.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 13

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Signalisation lumineuse: des règles plus favorables aux cyclistes

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Faire en sorte que dans le canton de Berne, les cyclistes aient le droit de franchir le feu rouge pour effectuer une manœuvre de tourne-à-droite et créer les bases légales nécessaires.
2. Intervenir auprès de l'Office fédéral des routes et des autres services compétents pour que l'ordonnance sur la signalisation routière soit modifiée rapidement.
3. S'investir pour que des essais-pilote puissent entretemps être menés dans le canton de Berne.

Développement

Un projet-pilote est mené depuis juin 2013 dans le canton de Bâle-Ville : les feux de signalisation ont été équipés de telle sorte qu'à certains carrefours, les cyclistes soient autorisés, même au

rouge, à tourner à droite ou à traverser le carrefour en même temps que les piétons¹. Bâle est ainsi associée au projet de recherche «Feux de signalisation pour les modes doux» de l'Association suisse des ingénieurs et experts en transports (SVI) et elle est la première ville suisse à mener un projet-pilote. Ce projet de recherche a pour but de déterminer comment améliorer le flux du trafic et réduire les temps d'attente pour les cyclistes.

Fin septembre 2014, le département bâlois des travaux publics et des transports a dressé un bilan positif de l'essai et a annoncé que l'essai de « feux de signalisation pour les modes doux » serait prolongé. « Les règles souples de la circulation introduites par ces essais ont fait reculer sensiblement les conflits entre cyclistes et automobilistes ; elles ont également été bien acceptées par les piétons. On n'a enregistré aucun accident. Les automobilistes en tirent profit en ce sens qu'au vert, ils ne sont pas gênés par les cyclistes qui sont déjà passés au rouge. »²

Le canton de Bâle-Ville propose maintenant à l'Office fédéral des routes d'étendre les essais-pilote. Le but sera de déterminer si les usagers de la route comprennent la signification de la signalisation lumineuse orange. Les autorités bâloises proposent également à la Confédération de modifier l'ordonnance sur la signalisation routière afin d'introduire définitivement les nouvelles règles de circulation.

Les innovations testées à Bâle sont les suivantes :

Autorisation de franchissement du feu rouge par les cyclistes pour effectuer une manœuvre de tourne-à-droite : les cyclistes peuvent tourner à droite même si le feu est au rouge, à condition de céder le passage aux piétons et aux véhicules venant de la gauche. Le carrefour est équipé d'un panneau de signalisation spécial (vélo et flèche jaunes sur fond noir).

Autorisation de franchissement du feu rouge par les cyclistes pour traverser le carrefour : pendant que le feu est au vert pour les piétons et à condition de leur céder le passage, les cyclistes peuvent traverser le carrefour. Un feu clignotant jaune avec un vélo leur indique que la traversée prudente est autorisée. Si ce feu ne clignote pas, ils doivent s'arrêter.

¹ www.pilotprojekte.bs.ch

² Communiqué publié le département bâlois des travaux publics et des transports le 22 septembre 2014 [trad.]